



## DEMANDE



### Autorisation de construire

(Art82 1. et 2. du règlement communal sur les bâtisses, voies publiques et sites)

#### Maître d'ouvrage

NOM/PRÉNOM

N° ET RUE

TÉL.

C.P. et LOCALITÉ

COURRIEL

Bureau d'architecture / d'ingénieur (pour l'article 82 1.) ou bien entreprise exécutante

NOM/PRÉNOM

N° ET RUE

TÉL.

C.P. et LOCALITÉ

COURRIEL

#### Nature du projet

(p.ex. : maison unifamiliale, abris de jardin, panneaux photovoltaïques, etc.)

#### Situation géographique

Section A de Stadtbredimus

Section B de Greiveldange

N°CADSTRAL

CONTENANCE DE LA PARCELLE

ADRESSE

#### Constructions principales et dépendances (pour l'art82 1. seulement)

SURFACE CONSTRuite BRUTE [SCB] en m<sup>2</sup>

VOLUME CONSTRUIT en m<sup>3</sup>

EMPRISE AU SOL en m<sup>2</sup>

SURFACES SCELLÉES en m<sup>2</sup>

#### Les documents suivants sont à joindre à la demande

un plan de situation du projet (à l'échelle 1:500 ou 1:250) indiquant les reculs par rapport aux limites parcellaires et la distance entre les constructions, la dimension des constructions prévues;

les plans de construction établis de préférence à l'échelle 1 : 100 ou à titre exceptionnel 1 : 50. D'autres échelles sont possibles, à titre exceptionnel, pour des constructions aux dimensions importantes ;

un extrait officiel actuel du cadastre à l'échelle 1 : 2500 ou 1 : 1250, indiquant clairement la ou les parcelles sur lesquelles les travaux sont prévus, ainsi qu'un mesurage récent (un levé topographique, pour les terrains en forte pente) ;

leurs accès et les cotes de niveau (reprenant au moins une référence au niveau zéro) (pour l'art82 1. seulement);

un tableau récapitulatif renseignant sur l'emprise au sol et sur le scellement du sol ainsi que la densité de logement (pour l'art82 1. seulement);

un tableau récapitulatif renseignant sur la surface construite brute totale et la surface construite brute dédiées aux différentes fonctions urbaines ainsi que le nombre et la taille des logements projetés (pour l'art82 1. seulement);

un certificat délivré par l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-conseils (OAI) (pour l'art82 1. seulement);

le certificat de performance énergétique (pour l'art82 1. seulement);

Important: tous les plans sont à délivrer en format papier en double exemplaire, au format A1 au maximum, et en format électronique sous format "pdf"

Je déclare avoir lu et respecté la procédure pour la délivrance des autorisations de construire du règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites de la Commune de Stadtbredimus

Date: \_\_\_\_\_ Nom et Signature: \_\_\_\_\_

#### Réservé à l'administration communale

Demande d'autorisation à construire selon l'article 82 1. du règlement communal sur le bâtisses, voies publiques et sites

Demande d'autorisation à construire selon l'article 82 2. du règlement communal sur le bâtisses, voies publiques et sites